



BUREAU

Le mercredi 20 novembre 2024, le Bureau du Conseil d'Administration s'est réuni à 14h00, pour partie en présentiel et pour partie en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Bureau, suivant convocation qui a été adressée par voie électronique à chacun de ses membres.

Etaient présents :

M. Thomas QUÉRO
Mme Catherine BASSANI
Mme Marie Annick BENÂTRE
Mme Abbassia HAKEM
Mme Laurence BROSSEAU
Mme Manoëlla LE CORRE

Assistait en visioconférence :

M. Pascal PRAS

Assistaient à la séance :

M. PATAY, Directeur Général.
M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle
Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,
M. ALBERT, Directeur de la Communication et des Relations Institutionnelles,
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Bureau du Conseil d'Administration

du 20 novembre 2024

Délibération n° 100/24 DGAHP

Objet : NANTES – NPNRU – ZAC PROJET GRAND BELLEVUE – 1- 3- 5- 7- 9 et 11 RUE DU GERS – CESSION D'UN FONCIER NU APRÈS DÉMOLITION AU PROFIT DE LOIRE OcéAN MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT

Considérant que :

I – Contexte

Dans le cadre du Nouveau Projet National pour le Renouvellement Urbain (NPNRU), Nantes Métropole Habitat, partenaire privilégié de la Ville et de Nantes Métropole, accompagne les décisions de transformations urbaines du quartier Grand Bellevue.

L'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) a examiné le projet lors du Comité National d'Engagement du 24 septembre 2018. Une convention d'engagement a été signée entre l'ANRU et Nantes Métropole le 4 octobre 2019.

La requalification du quartier passe par la déconstruction d'un bâtiment de 68 logements appartenant à l'Office, sis 1-11 rue du Gers. L'espace ainsi libéré de toute construction est dédié à une opération de promotion immobilière incluant des logements et un équipement public. A proximité, sont prévus des travaux de réhabilitation et de résidentialisation sur les 2 bâtiments situés rue de la Save et rue du Gers (numéros pairs).

Dans ce cadre, et en accord avec le projet urbain, Nantes Métropole Habitat prévoit la cession de l'emprise foncière du Gers impair (parcelle cadastrée KP282), libérée de toute construction, au profit de l'aménageur de la ZAC, Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA).

Les travaux de démolition du bâtiment ont démarré en février 2024 et se sont achevés en octobre 2024.

II – Argumentaire

Il est proposé de céder la totalité de la parcelle cadastrée KP 282 (soit 2230 m²) à l'aménageur LOMA, libérée de toute construction, selon les prix convenus dans le cadre des cessions foncières conventionnées au NPNRU, soit au prix de 20€/HT/m² de foncier cédé (prix de vente estimé à 44 600 €HT).

III – Conclusions

- . Vu l'article R.421-16 6° du CCH,
- . Vu la délibération n°16/19 du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2019 approuvant la Convention Pluriannuelle pour les 4 projets de renouvellement urbain,
- . Vu la délibération n°24/20 du Conseil d'Administration en date du 18 septembre 2020 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Bureau,
- . Vu l'avis de la Direction Régionale des Finances Publiques, Pôle d'Evaluation Domaniale, en date du 18 septembre 2024
- . Vu l'exposé qui précède,

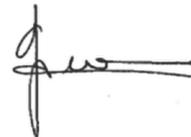
LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DÉLIBÉRÉ

Approuve,

- La cession au profit de Loire Océan Métropole Aménagement de la parcelle cadastrée KP 282 (libérée de toute construction), au prix de 20 € HT/m² de foncier cédé,
- La prise en charge des frais d'acte et de géomètre relatifs à cette cession par Loire Océan Métropole Aménagement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Bureau.

Le 20 novembre 2024,



Le Président du Bureau
Thomas QUÉRO

ANNEXES

Le patrimoine 1 au 11 rue du GERS



Extrait plan cadastral

